

MANIFESTATION NATIONALE

#ENOUGH18

pour l'égalité
salariale,
contre les
discriminations !

**SAMEDI
22 SEPTEMBRE 2018**

13H30 – SCHÜTZENMATTE – BERNE

**DÉPART EN TRAIN GRATUIT DEPUIS GENÈVE,
RENDEZ-VOUS À 10H15 PLACE DES 22-CANTONS
INSCRIPTIONS BIENVENUES SUR WWW.CGAS.CH**

CGAS · SEV · SIT · SSP · SYNA · SYNDICOM · UNIA

**Canicule : votre employeur
prend-t-il toutes les mesures ?**



Appelez le syndicat pour faire intervenir des inspecteurs du travail !



0848 949 120

En cas de fortes chaleurs ou de canicule, l'employeur doit prendre toutes les mesures utiles pour protéger/ménager la santé de ses employés. Vous avez ainsi des droits : à pouvoir boire en suffisance, prendre des pauses supplémentaires dans le temps de travail, avoir un horaire adapté,....

Vérifiez à l'aide du tableau au dos si votre employeur prend toutes les mesures nécessaires et n'hésitez à appeler votre syndicat pour que nous fassions intervenir un inspecteur du travail si nécessaire. Les inspecteurs du travail sont soumis au secret de fonction. Ne restez donc pas en souffrance sur votre lieu de travail de peur de représailles de votre employeur.

Pourquoi adhérer au syndicat Unia ?

Plus grand syndicat de Suisse, Unia négocie les conditions de travail d'un quart des personnes travaillant en Suisse. Plus le syndicat comptera de membres, plus il aura de poids face aux employeurs pour imposer des améliorations! Le syndicat Unia est aussi à l'origine de la toute nouvelle Inspection paritaire des entreprises (IPE) qui est à votre service pour venir contrôler les conditions de travail dans votre entreprise. Unia vous aide à faire valoir vos droits au travail. En tant que membre, vous obtenez conseils et protection juridique. De plus, si vous perdez votre emploi, la caisse de chômage Unia, la plus grande de Suisse, vous aidera pour les démarches nécessaires. Rejoignez-nous !

Plus d'autres informations :

Permanences du lundi au vendredi, 16h-18h

<http://geneve.unia.ch>

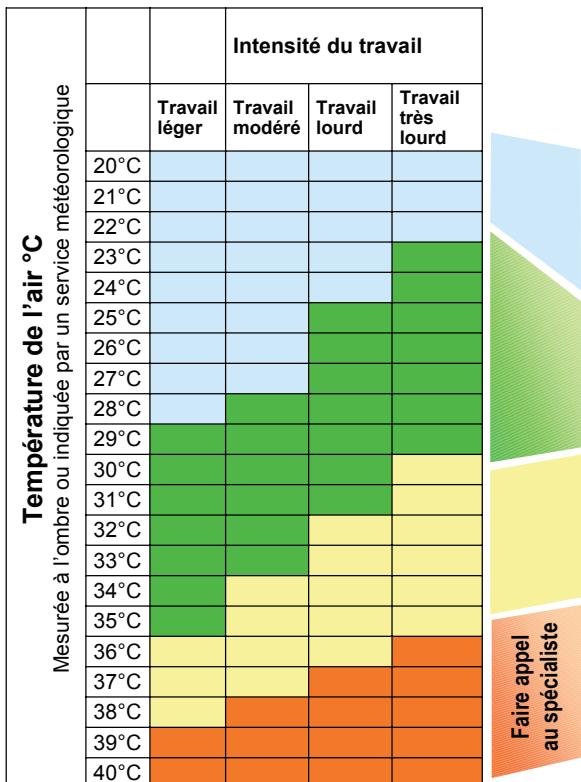
5, Chemin Surinam, 1203 Genève

tél. +41 848 949 120, geneve@unia.ch

Facebook : Unia Genève

Evaluation

Facteurs de correction	
Rayonnement	Humidité de l'air
 0	30% 0 = base
 - 3°	40% + 2
 - 5°	50% + 4
Vêtements	60% + 5
 0 = base	70% + 6
 + 5°	80% + 8
 Spécia-liste	90% + 9



Préparatifs d'ordre général à une période de canicule

Mesures préventives et planification des mesures

S'il est nécessaire de travailler en plein air pendant une période de canicule il convient d'adopter des mesures préventives.

Un plan d'action a-t-il été élaboré?

Dresser la liste des mesures à prendre (activités, vêtements de protection, etc.)

Les premiers secours ont-ils été organisés?

(voir p. e. brochure « Premiers secours » de l'Alliance suisse des samaritains)

Les travailleurs (cadres et subalternes) ont-ils été informés des répercussions du stress thermique?

Ils doivent avoir été informés des dangers, sont capables de reconnaître les signes de stress thermique, connaissent les principales mesures de prévention (p. e. surveillance mutuelle des travailleurs) savent quelles sont les mesures d'urgence à prendre sur place et connaissent l'organisation d'urgence.

Savez-vous quelles sont les principales mesures préventives?

P. e. vêtements, couvre-chef, aménager un emplacement de travail ombragé, arrosage du sol

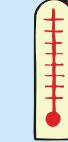
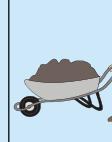
Les moyens techniques permettant de protéger les travailleurs contre le soleil et les autres sources de chaleur sont-ils disponibles en cas de besoin?

P. e. pour isoler les sources de chaleur radiante (moteurs de machines), pour ombrager les fenêtres des cabines de commande (auvent, store) pour climatiser ou ventiler machines, engins de chantier et locomotives.

Employeur

Compétence / responsabilité

Travailleur

Assurer la surveillance	Mettre en place une protection contre le soleil	Mettre à disposition de l'eau	Adapter l'horaire de travail	Augmenter la fréquence des pauses	Réduire le rythme de travail	Réduire la sollicitation physique	Adapter l'alimentation	Se protéger contre le soleil (mesures personnelles)	Augmenter sa consommation de liquides
									
		 Eau potable à proximité!			 1x15'/h				
					 2x15'/h			